

Comité Local d'Information et de Concertation

des sociétés BRENNTAG à CHASSIEU et GIFRER BARBEZAT à DECINES-CHARPIEU

Première réunion du 10 juillet 2007

Préfecture du Rhône

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

- Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Christophe BAY,
- Un représentant du service interministériel de défense et de protection civile, Mme Brigitte MAY,
- Un représentant du service départemental d'incendie et de secours, le Lieutenant Colonel Caroline DUNOYER,
- Un représentant du service chargé de l'inspection des installations classées, M. Rénald VOILLOT,
- Un représentant de la direction départementale de l'équipement, M. Bruno DEFRANCE.

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- Mme Joëlle PERCET, adjointe à l'environnement de la commune de CHASSIEU,
- M. Michel BURONFOSSE, adjoint délégué à la mairie de DECINES-CHARPIEU.

Les membres du collège « riverains »

- Mme Laurence OSTEIL, gestionnaire du collège Maryse Bastié à DECINES-CHARPIEU,
- M. Michel PORTHAULT, président de l'association « Décines Ville Saine »,
- M. Jean-Marc PORTE, riverain domicilié à DECINES-CHARPIEU,
- M. Gérard POISARD, riverain domicilié à DECINES-CHARPIEU,
- M. André TARLET, riverain domicilié à DECINES-CHARPIEU.

Les membres du collège « exploitants » des sociétés précitées

- M. Bernard MURAT, directeur du site RHA de la société BRENNTAG,
- Mme Muriel JOURNOUD, responsable QSE de la société BRENNTAG,
- M. Cédric LEGAIT, responsable QSE de la société BRENNTAG,
- M. Wim DEMANET, directeur général de la société GIFRER-BARBEZAT,
- M. Ivan BREUILLOT, responsable HSE de la société GIFRER-BARBEZAT.

Les membres du collège « salariés » des sociétés précitées

- M. Alain LOPEZ, responsable maintenance de la société BRENNTAG,
- M. Moussa ZANOUDA, responsable maintenance de la société GIFRER-BARBEZAT,
- M. Gérald BONNET, responsable fluides et travaux divers de la société GIFRER-BARBEZAT.

Personnes excusées

- M. Michel REPELIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon,
- M. Jacques PAOLI, conseiller général du canton de DECINES,
- Un représentant du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. CHOLVY
- M. Pierre MOUGIN, président de l'association du lotissement du golf
- M. Karl VERLINDER, président directeur général de la société GIFRER-BARBEZAT.

Accueil

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Christophe BAY, accueille les membres du CLIC et précise le cadre de la création de ces comités. A ce jour onze CLIC sont prévus dans le département du Rhône et deux se sont déjà réunis (Total/Rhône-Gaz à Feyzin et Bayer-Cropsience à Limas).

L'ordre du jour est le suivant :

- I - Présentation des Commissions Locales d'Information et de Concertation par la DRIRE
- II - Présentation de l'établissement Gifrer-Barbezat
- III – Présentation de la société Brenntag
- IV - Présentation d'un film réalisé par l'INERIS sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques
- V - Examen du phasage des PPRT des deux établissements concernés
- VI - Désignation du Président du CLIC.

I - Présentation des CLIC : cadre d'échanges et d'information

Au cours d'une projection, M. Rénaud VOILLOT, représentant de la DRIRE, présente les textes en vigueur relatifs à la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes (site Internet : www.clic-rhonealpes.com et la lettre d'information bi-annuelle « Regards sur le Risque », en ligne sur le site). Il précise que les CLIC sont mis en place pour des établissements classés Seveso seuil haut. Un CLIC peut être créé pour plusieurs établissements.

Cette séance va également permettre de désigner le président du CLIC. Ce dernier a la possibilité d'inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats.

Parmi leurs compétences, les CLIC peuvent faire réaliser des tierces expertises ciblées, qui ne doivent pas faire double emploi avec celles qui peuvent être demandées au cours de l'examen d'études de dangers par la DRIRE. Les crédits alloués pour cet objectif par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables sont très limités.

II - Présentation de l'établissement Gifrer-Barbezat

Premier employeur de la ville de Décines-Charpieu dans laquelle elle est installée depuis 1912, la société Gifrer-Barbezat est spécialisée dans la fabrication et le conditionnement de produits chimiques et pharmaceutiques (conditionnement d'éther et d'eau oxygénée, extraction végétale de principes actifs, fabrication et conditionnement notamment en dosettes de produits antiseptiques et de sérums physiologiques). En 1997, l'entreprise a arrêté la fabrication d'éther. En 2003, elle a mis en place une activité d'extraction végétale à base de solution hydro-alcoolique.

Le Directeur Général de la société, M. Wim DEMANET et M. Ivan BREUILLOT, responsable Hygiène et Sécurité Environnement de la société GIFRER-BARBEZAT, présentent l'entreprise à travers un certain nombre de points :

- l'histoire de Gifrer, les chiffres clés 2006, l'activité de Gifrer,
- l'organisation du service de sécurité,
- la politique de prévention des accidents majeurs et des exemples d'actions pour limiter les risques majeurs,
- l'impact de l'activité Gifrer sur l'environnement,
- les résultats de l'étude de dangers remise en avril 2007 à la DRIRE,
- les moyens de lutte contre les accidents majeurs.

Concernant le classement Seveso Seuil haut, M. Ivan BREUILLOT précise qu'il provient du stockage d'éther éthylique (313,8 tonnes).

Plus globalement, le Président Directeur Général de l'entreprise veille à ce que la politique de prévention des accidents majeurs soit menée efficacement à travers une série d'engagements. Cette politique de sécurité fait l'objet de deux millions d'euros d'investissements chaque année. A titre d'exemples, en 2001, d'importants travaux de protection du site ont eu lieu : installation d'un système de protection contre la foudre, achat d'un camion de pompiers, installation de système d'extinction automatique fixe (sprinkler). En 2004, deux cuves d'éther ont été enterrées.

Les principaux scénarii d'accidents majeurs sur le site sont exposés. Cinq scénarii aux effets de surpression et deux aux effets toxiques sont envisagés.

Les phénomènes dangereux issus des scénarios d'accident majeurs impactent les établissements industriels contigus situés à l'ouest et au sud ouest. Aucun de ces phénomènes dangereux ne touche d'habitat à l'extérieur des limites de l'établissement.

Ces sociétés extérieures situées à proximité du site de Gifrer seront intégrées dans le Plan d'Opération Interne de l'entreprise et sont prévenues immédiatement en cas d'accident.

Premier débat sur l'urbanisation autour du site

M. Jean-Marc PORTE, riverain à Décines-Charpieu, demande pourquoi des constructions ont été admises au fil du temps autour de l'usine alors qu'elle disposait à l'origine d'un large périmètre non construit autour d'elle. Il estime que le POS a été mal géré et qu'il aurait fallu choisir de regrouper les entreprises comme c'est le cas dans d'autres villes (telle que Oyonnax).

M. Rénaud VOILLOT répond que l'industriel possède sur trois côtés autour de ses installations industrielles, des terrains non urbanisés, boisés ou cultivés. Les phénomènes dangereux, hormis les sites industriels voisins, n'impactent pas les populations riveraines et aucune habitation collective ou individuelle.

M. Michel BURONFOSSE, adjoint-délégué à la mairie de Décines-Charpieu, tient à souligner que la culture du risque évolue ainsi que la réglementation en matière d'urbanisme. A l'époque, les risques majeurs ont été pris en compte avec une autre sensibilité.

Second débat sur la compatibilité entre le site et le développement des loisirs aériens

M. André TARLET, riverain à Décines-Charpieu demande si l'activité de loisirs aériens pourrait être un facteur de risque supplémentaire ? Depuis quatre ans, il a en effet observé une augmentation du nombre d'appareils en train de survoler à basse altitude le site. M. André TARLET dispose d'un dossier, regroupant l'ensemble de ses observations, qu'il tient à disposition des autorités compétentes.

M. Christian FAVRE, inspecteur des installations classées de la DRIRE indique que le risque de chute d'avion est bien pris en compte dans le cadre des études de dangers. Dans une lettre adressée au Préfet de la Sarthe (qui sert de référence aujourd'hui), le ministère chargé de l'environnement a précisé que la probabilité de chute d'avion dans un périmètre supérieur à trois kilomètres est très faible, la plupart des accidents se produisant dans un périmètre de moins de deux kilomètres autour des aérodromes. Or, l'aérodrome de Bron se situe à trois kilomètres du site de Gifrer-Barbezat.

M. André TARLET précise néanmoins que la croissance des loisirs aériens a eu pour conséquence d'élargir les périmètres d'attente des pilotes avant l'atterrissage, les amenant parfois à survoler l'entreprise même s'ils ne le devraient pas.

M. Michel BURONFOSSE souligne que la commune de Décines-Charpieu se préoccupe de cette question et que le Préfet a mis en place la Commission Consultative de l'Environnement de Lyon-Bron où ces questions seront débattues.

M. le Secrétaire Général indique qu'il transmettra le dossier de M. André TARLET à la Direction de l'Aviation Civile, seule autorité compétente pour expertiser ces questions.

III - Présentation de la société Brenntag

M. Bernard MURAT, Directeur du site de Brenntag Rhône-Alpes, accompagné des responsables Qualité Sécurité Environnement, Mme Muriel JOURNOUD et M. Cédric LEGAIT, présente tout d'abord l'activité de l'entreprise dans le monde et au niveau national. En Rhône-Alpes, Brenntag a une activité de distribution de produits chimiques industriels et de spécialité. De plus, Brenntag est agréée organisme de formation et de conseil en matière de sécurité dans le domaine des transports de matières dangereuses.

Présentation des scénarios de danger de Brenntag

M. LEGAIT présente à son tour les phénomènes dangereux présents sur le site et les mesures pour y faire face.

Il existe :

- un risque de nuage toxique lié à la présence de produits acides et de bases,
- des risques d'incendie et d'explosion liés au stockage dans des cuves de liquides inflammables,
- des phénomènes d'explosion sont également identifiés suite à l'incendie d'une cuve enflammée,

Le POI se traduit par des exercices annuels avec les moyens de secours extérieurs.
M. LEGAIT montre enfin différents exemples d'intervention avec la mise en œuvre des moyens de sécurité de l'entreprise et des pompiers.

Les perspectives de Brenntag sur Chassieu

M. Bernard MURAT indique que le chlore gazeux n'est plus utilisé ni stocké par Brenntag Rhône-Alpes. C'est donc un risque important qui disparaît.

Depuis fin 2006, l'entreprise a une nouvelle activité qui prendra de l'importance dans l'avenir compte tenu de la réglementation relative à la pollution des camions. Il s'agit de l'activité de stockage et de commercialisation d'un additif « Air 1 » pour la carburation des camions permettant la réduction des émissions polluantes. Ce produit est non dangereux pour l'homme et contribue à la diminution des gaz à effet de serre. Il est composé à base d'urée.

D'ici la fin de l'année, Brenntag entend s'orienter également vers une activité de stockage d'alcools « bio ».

Suite à cet exposé, M. Jean-Marc PORTE, riverain de Décines-Charpieu demande s'il est possible de visiter le site. M. Bernard MURAT ne voit aucun inconvénient à accueillir les membres du CLIC. Il ajoute qu'en 2004, une journée portes-ouvertes a déjà eu lieu.

Mme Joëlle PERCET, adjointe à l'environnement de la commune de CHASSIEU informe que des problèmes d'aviation existent également sur la commune et que ces questions seront effectivement traitées dans la CCE. D'autre part, elle tient à préciser qu'elle apprécie le souci de transparence avec lequel l'entreprise travaille avec les élus de la commune.

M. le Secrétaire Général tient également au nom de l'Etat à remercier les deux sociétés pour la qualité de leurs présentations et pour leur souci de transparence.

IV - Présentation d'un film sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques

Ce film, d'une quinzaine de minutes a été réalisé par l'INERIS pour le ministère en charge de l'environnement.

V - Présentation des calendriers des PPRT

➤ Gifrer-Barbezat

M. Rénald VOILLOT procède à quelques rappels sur la procédure PPRT et informe qu'une fois celui-ci prescrit par le Préfet, sa réalisation durera environ 18 mois.

Concernant Gifrer-Barbezat, le PPRT est classé par l'Etat en priorité 1.
Une étude de dangers a été remise en 2004 et révisée depuis. La dernière étude a été transmise en avril 2007 et a fait l'objet d'un examen en juin et juillet par la DRIRE. Ce dernier a montré que l'industriel avait fait un effort pour intégrer les nouvelles réglementations liées à la Loi Bachelot mais celui-ci devra cependant conforter sa démonstration en ce qui concerne les barrières de protection qui seront retenues.

Tous les phénomènes dangereux sont conservés pour la réalisation de la carte d'aléas qui montre qu'aucune zone rouge (aléa Très Fort +) ne sort de l'établissement. Certains phénomènes concernent les entreprises voisines mais pas les habitations individuelles ni les établissements recevant du public. La carte d'aléas ne se superpose donc pas a priori à des enjeux importants. La zone verte de la carte (zone d'aléa faible) est liée à des phénomènes de suppression relativement modérés. On pourrait imposer dans cette zone des mesures qui viseraient à consolider les huisseries et les vitres des bâtiments impactés sans mesure foncière particulière visant à limiter l'urbanisation.

Dès lors, la DRIRE propose que le périmètre d'étude du PPRT englobe les aléas sortant du périmètre de l'établissement et soit étendu, conformément au guide méthodologique sur l'élaboration des PPRT établi par le ministère en charge de l'environnement aux limites du site GIFRER BARBEZAT , cotés est, sud-est et nord-est .

M. Rénaud VOILLOT précise la réglementation en matière de prescription et de concertation dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Il indique également le rôle de chaque service de l'Etat : la DDE est en charge de la réalisation des cartes d'enjeux. La superposition des cartes d'aléas et des enjeux permettra d'aboutir au zonage brut du PPRT.

Une fois ce zonage réalisé et le PPRT prescrit, se mettra en place une phase de stratégie.

Le projet d'arrêté préfectoral permettant de prescrire le PPRT est présenté et les modalités de concertation et d'association sont commentées.

La concertation reposera sur une ou des réunions publiques permettant de visionner le film sur le PPRT, d'une diffusion de plaquettes d'informations et d'un registre en mairie au moment de l'enquête publique.

Les personnes associées travailleront à l'élaboration du règlement du PPRT. Un groupe de travail DDE/ DRIRE sera en charge de le réaliser.

➤ *Brenntag*

M. Rénaud VOILLOT précise que si les deux entreprises sont réunies dans un même CLIC, les phénomènes dangereux qui les concernent ne se superposent pas et chaque établissement fera l'objet d'un PPRT.

Pour Brenntag, l'étude de dangers a été communiquée le 29 mai 2007. Classée en priorité de niveau 3, la prescription du PPRT devrait avoir lieu début 2008.

Les phénomènes dangereux n'impactent pas Eurexpo et se trouvent à l'ouest de la rocade Est qui ne devrait pas être atteinte selon l'étude de dangers que la DRIRE doit encore examiner.

Enfin, M. Rénaud VOILLOT informe les membres du CLIC que M. le Préfet enverra prochainement pour avis au maire de Décines-Charpieu et au président de la communauté urbaine de Lyon le projet d'arrêté de prescription du PPRT de Gifrer-Barbezat.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, M. Le Secrétaire Général indique qu'il convient au sein du CLIC de concilier la transparence, un devoir de précaution et de protection des industries quant aux informations fournies.

VI - Présidence

Compte tenu de la présence de deux communes dans ce CLIC, M. Le Secrétaire Général propose une co-présidence entre l'Etat et M. Michel REPELIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon en charge de l'environnement et de la coordination du développement durable. Cette solution durerait jusqu'à la réalisation des PPRT, compte tenu du rôle de l'Etat dans la conduite de cette démarche. Ensuite, d'autres solutions pourraient être envisagées pour la présidence du CLIC.

Les membres des CLIC ne voient pas d'objection à cette proposition. Il sera donc demandé à M. Michel REPELIN de co-présider le CLIC.

M. le Secrétaire Général remercie les membres du CLIC pour leur participation.
La séance est levée à 17h.

Monsieur le secrétaire général
de la Préfecture du Rhône

Christophe BAY

